
AVENANT 3 AU BAIL D'OCCUPATION À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE

IMMEUBLE COMMUNAL
MAISON D'HABITATION
17 Grande rue de la Trinité – Clisson

IDENTIFICATION DES PARTIES

LA COMMUNE DE CLISSON,

Hôtel de Ville - 3 Grande rue de la Trinité – 44190 Clisson,

SIREN 214 400 434

Ci-après dénommée « LE PROPRIETAIRE »,

Représentée par **Monsieur Xavier BONNET**, Maire de Clisson, dûment mandaté par délibération du Conseil municipal en date du 09 juillet 2020, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Et

D'une part,

Monsieur Francis THOMAS

Demeurant actuellement au 17 Grande rue de la Trinité 44 190 CLISSON

Ci-après dénommé « L'OCCUPANT ».

D'autre part.

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de **prolonger la durée d'occupation dans les lieux, au 31 décembre 2022.**

Article 2 - Prise d'effet et durée du présent avenant

Par cette modification, l'article 2 alinéa premier du bail initial se trouve modifié, de la façon suivante :

« *Le présent bail est consenti et accepté :*

- *à compter du 01^{er} octobre 2020,*
- ***pour une durée de 27 mois.***

Article 3 - Dispositions finales :

Les autres clauses et conditions du bail initial restent inchangées et demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait et passé en Mairie de Clisson, le *16 août 2022,*

Et, après lecture faite, les parties ont signé.

LE « PROPRIÉTAIRE »,
Xavier BONNET
Maire

« L'OCCUPANT »,
Francis Thomas



**Pour le Maire
empêché
Laurence LUNEAU**